

LA CONCERTATION AU SEIN DES EQUIPES PEDAGOGIQUES : C'EST OUI !

La concertation au sein des équipes pédagogiques est une nécessité pour mieux faire réussir nos élèves.

Elle demande un investissement qui doit être pris sur le temps de travail des personnels et non résulter d'une énième action de bénévolat.

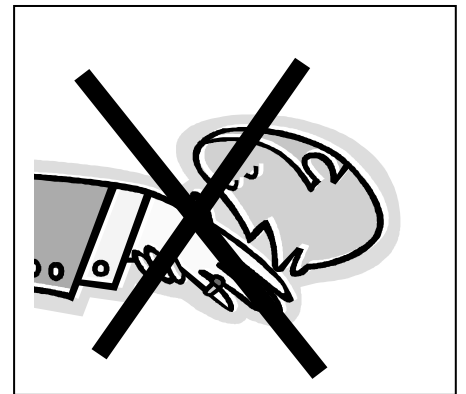
Elle doit être offerte à tous les personnels volontaires et non à quelques uns choisis arbitrairement par le chef d'établissement.

Le SNES est demandeur des moyens nécessaires pour permettre et rémunérer le travail en équipe de tous les personnels intéressés

LE CONSEIL PEDAGOGIQUE : C'EST NON !

Le conseil pédagogique tel qu'il est inscrit dans la loi Fillon et prévu par la circulaire de rentrée ne répond en rien à cette demande ;

- ↪ Présidé par le chef d'établissement il élèverait quelques collègues choisis par lui au rang de cadres intermédiaires chargés de définir la bonne pratique pour l'ensemble des enseignants.
- ↪ Doté de compétences d'autant plus étendues qu'elles sont floues, il serait un obstacle au travail en équipe librement choisi et une remise en cause de la liberté pédagogique
- ↪ Elargissant les pouvoirs des chefs d'établissement il ne pourrait que conduire à de graves dysfonctionnements et à des conflits entre les personnels dans les collèges et les lycées.



C'est pourquoi il convient dans chaque établissement de s'opposer collectivement à sa mise en place

Signez la pétition

« LE CONSEIL PEDAGOGIQUE : C'EST NON ! »